



C'est le moment d'agir !

Deux idées essentielles émergent de l'assemblée générale du 2 octobre. D'abord, nous devons nous mobiliser très activement et très vite pour préparer l'enquête publique prévue dans quelques mois seulement. Ensuite, nous devons étendre notre champ d'action, sortir des limites de la commune et nous adresser aux habitants des communes voisines, tous concernés par les projets éoliens de notre forêt.

Dans ce bulletin n°3, le compte rendu de l'AG, des indications plus concrètes pour que chacun et chacune commence à préparer l'échéance de l'enquête publique, et la préoccupante attaque contre les associations voisines.

Le président, Jean-Marc Serve

Première assemblée générale, 2 octobre 2020

Un tiers environ des 108 adhérents était présent, tous masqués et dans le meilleur respect possible des gestes barrière.

Les membres du bureau ont présenté précisément l'ensemble de nos arguments

Le président, Jean-Marc Serve, a mis en évidence l'aberration économique consistant à imposer à toute la population des nuisances pour un projet qui ne sert que des intérêts privés et ne bénéficiera pratiquement pas aux collectivités (60 000€/an environ, à partager entre la commune, la communauté de communes et le département).

Patricia Mercader a montré combien, alors que l'éolien est présenté comme une solution inoffensive sur le plan environnemental, il constitue en fait une imposture écologique : la construction qui détruit la forêt, le fonctionnement et ses nuisances visuelles, sonores et pour la biodiversité, le démantèlement impraticable, et les déchets impossibles à recycler ensuite.

Pierre Pellet a présenté le mouvement de protestation, qui engage plusieurs associations dans les communes concernées par le projet plus large d'implanter des éoliennes sur l'ensemble de la forêt de Taillard, impliquant trois départements ; il a souligné l'existence d'outils, en particulier les règles du SRADDET (Schéma Régional

d'Aménagement et Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Auguste Mathevet, trésorier de l'association, a présenté le bilan financier.

L'échéance essentielle : l'enquête publique, qui devrait être ouverte au printemps 2021.

Une mobilisation massive est nécessaire (quoique non suffisante) pour obtenir que le Préfet donne un avis défavorable au projet. Henri Delolme, représentant l'association voisine *Protégeons Taillard*, a présenté, sur la base de l'expérience à Riotord, les modalités pratiques de participation à cette consultation cruciale.

Toute l'action de *Préservons Vanosc !* à partir de maintenant sera centrée sur cette mobilisation, non seulement dans la commune mais dans tout le territoire environnant, car les nuisances produites par ces éoliennes ne connaissent pas les frontières administratives.

Campagnes d'affichages et de tracts, courriers aux élus, discussions avec les propriétaires de gîtes et les associations d'usagers de la forêt, permettront d'informer largement les citoyens ; à l'approche de l'enquête, des actions plus ciblées pour faciliter l'expression de tous les avis pendant l'enquête seront mises en place.

Dans l'immédiat, le bureau de l'association a été renforcé par la création d'un poste de président-adjoint, auquel Patricia Mercader a été élue à l'unanimité.

La réunion s'est conclue par un débat animé et enthousiaste et un pot de l'amitié.



Ce qu'on verra depuis le cimetière...



Comment se passe l'enquête publique ?

Pour que le préfet émette un avis défavorable au projet, il est indispensable de réunir un très grand nombre de témoignages et d'avis négatifs : non seulement chacun d'entre nous doit s'exprimer personnellement, mais nous devons mobiliser d'autres personnes, même habitant ailleurs, pour qu'elles donnent aussi leur avis. Un total de 500 à 1000 avis ne serait pas excessif ! Si chacun d'entre nous mobilisait 3 personnes, ce serait déjà bien.

Nous avons besoin de toutes les forces !

Qui veut s'engager ?

- À distribuer des tracts
- À coller des affiches
- À présenter notre action à ses connaissances
- À lire et résumer une partie de l'étude d'impact
- À faire jouer son assurance juridique si c'est nécessaire un jour

Pour l'un ou l'autre de ces engagements, faites-vous connaître en répondant à notre mail.

Concrètement, nous pourrions nous exprimer de trois façons : soit en allant rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences à Vanosc, soit en écrivant sur le site internet qui sera ouvert à cet effet. Un registre sera ouvert dans les communes alentour, dans un rayon de 7km, il sera aussi possible d'aller y écrire un avis.

Il est très important d'être nombreux à aller voir le commissaire. Le mieux est de l'aborder modestement, en lui posant des questions, car il est obligé de noter l'inquiétude exprimée et de rechercher des réponses dans le dossier. Les avis devront être simples et surtout personnels, pas de déclaration générale sur l'éolien ou l'environnement. Il vaut mieux écrire

quelque chose comme « je suis Mme X, j'ai tel âge, j'habite à Y., et je vais entendre du bruit qui va m'empêcher de dormir... ».

L'enquête devrait être annoncée une quinzaine avant d'ouvrir et durera un mois. Nous devons faire des équipes pour nous partager l'énorme dossier de l'étude d'impact et formuler des objections motivées. Nous devons aussi nous entraîner à rédiger nos avis de façon simple et claire.

Pour le moment, il serait judicieux que chacun commence déjà à préparer ses arguments, en s'aidant des documents que vous avez reçus au mois d'août : la présentation faite au maire et la lettre aux élus, en particulier.

Et si l'enquête publique aboutissait à un avis favorable aux éoliennes !

Deux précautions à prendre **dès maintenant**, car après l'ouverture de l'enquête il sera trop tard !

Vérifier et compléter au besoin nos contrats d'assurance

Si l'association doit un jour faire un recours auprès du tribunal (en cas d'échec de l'enquête publique, ou plus tard de nuisance), nous aurons à payer des avocats. Il est possible de faire prendre ces frais en compte par nos assurances habitation, principale ou secondaire, seulement si notre contrat contient une clause: Assistance Juridique qui peut être incluse ou à rajouter (environ 40€ par an). À vérifier donc !

Déclarer nos sources

L'un des risques majeurs porte sur nos sources, qui peuvent être polluées ou même tariées par les éoliennes. Si nous voulons avoir un recours en cas de problème, nous devons déclarer et faire analyser nos sources dès maintenant, même si elles sont sur le terrain de quelqu'un d'autre, même si elles figurent sur nos actes de propriété.

Pour en savoir plus, contactez-nous !

Tentative d'intimidation : Total frappe fort sur nos amis !

Les associations Protégeons Taillard, Les Sources de Taillard, Défense du Patrimoine forestier et 29 habitants du Pilat sont assignés en justice par la SAS « Les ailes de Taillard », qui relève du groupe Total, pour « procédure abusive », parce qu'ils ont déposé un recours contre le projet d'installer 10 éoliennes sur les crêtes de la forêt de Taillard.

On leur reproche d'avoir osé défendre le patrimoine naturel de notre région, alors qu'ils n'ont fait qu'exercer un droit !

Ce qui leur arrive nous concerne directement : les promoteurs éoliens profitent de l'existence de plusieurs communes et plusieurs départements pour morceler ce qui n'est en fait qu'un seul immense parc éolien détruisant toute une forêt magnifique.

Aidons-les !

- Pétition https://www.petitions.fr/sauvons_la_foret_de_taillard
- Collecte <https://www.leetchi.com/c/sauvons-foret-de-taillard>

Association Préservez Vanosc !